



Association des Parents d'Elèves d'Etival organise son

**BRIC A BRAC**

**Le DIMANCHE 18 MAI 2025 à ETIVAL**



Association des Parents d'Elèves d'Etival

Toute la journée sur le parking de l'école et la route de Voivres  
(Installation à partir de 7H00, début des ventes à 8H00, fin à 18H00)

Association des Parents d'Elèves d'Etival

**Non-professionnels uniquement.**

Pas de vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux, d'armes.  
Prix de l'emplacement : **2€ par mètre linéaire** (mini : 2m, **mini avec voiture: 4m**, autres véhicules: longueur totale à garer sur l'emplacement).

Le bénéfice reviendra entièrement aux coopératives scolaires.

Buvette, sandwiches et frites à disposition le midi (dans l'après-midi : course de voitures à pédalier)

**Bon à retourner avec le règlement IMPERATIVEMENT avant le Mercredi 14 MAI 2025 à :**

Mr LEVERT Arnaud	21 Cours Patrick DEPAILLER	72700 Etival-Lès-Le-Mans	06.09.33.00.63
Mr SOREAU Yann	15 rue Alphonse Allain	72700 Etival-Lès-Le-Mans	06.38.83.07.72

**Ou** à déposer sous enveloppe dans la **BANETTE « AP2E » à la Mairie (Fermé le jeudi).**

✂✂✂ découper ✂✂✂ découper ✂✂✂ découper ✂✂✂ découper ✂✂✂ découper ✂✂✂ découper

Je souhaiterais un emplacement de ..... mètres soit .....X 2 € = ..... €

Règlement à l'inscription : en espèces  en chèque

Le règlement est **non récupérable si désistement**, les emplacements ne sont attribués que si le paiement est effectué, sinon placement sous réserve des disponibilités le jour J.

**Organisateur : Association AP2E Bric à brac du 18 Mai 2025 à Etival-lès-le-Mans (Sarthe)**

**ATTESTATION – INSCRIPTION (Toutes les mentions sont obligatoires)**

**Je soussigné(e)**

Nom..... Prénom.....

Adresse..... CP..... Ville.....

N° de téléphone: .....et /ou adresse Mail.....

Né(e) le..... à Département..... Ville.....

Titulaire du permis de conduire N°.....

(à défaut pièce d'identité N°.....)

Délivrée le ..... par.....

Marque, modèle et immatriculation du ou des véhicule(s)

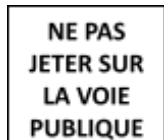
J'ai exposé à ce même bric à brac en 2022 :  2023 :  2024 :

Autres précisions.....

**Tout participant doit se conformer au règlement intérieur** de la manifestation. Le règlement intérieur peut-être obtenu sur simple demande. Le règlement intérieur sera affiché le jour de la manifestation régulièrement sur le site.

**Déclare sur l'honneur :**

- ne pas être commerçant(e)
- ne pas être professionnel(le)



- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce)
- ne pas avoir participé à **2 autres manifestations** de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code Pénal)

Fait à..... le .....Signature